

### Édito

Après les six premiers mois de développements, débutés le 13 avril 2016 et après la publication des API alpha en juillet 2016, nous approchons du deuxième jalon du Programme Vitam : la livraison de la version dite « bêta » prévue pour fin 2016. Le but de cette version est de donner une première vision concrète de la solution logicielle Vitam aux équipes techniques et fonctionnelles des porteurs du Programme et de leurs partenaires. Elle pourra être installée dans leur propre contexte par leurs informaticiens et faire l'objet de tests.

Objet d'expérimentations, cette version bêta, par définition encore partielle, doit permettre de récolter les retours de tous ces acteurs, en vue de son amélioration et avant un usage réel en production.

Après les ateliers et les échanges -tant métiers que techniques- intervenus de fin-2015 à mi-2016, la livraison de la « bêta » est une nouvelle étape de la démarche de collaboration du Programme, avec tous ses acteurs, pour construire ensemble une brique pratique et utile, qui puisse s'adapter au cœur de leurs SI.

**Jean-Séverin LAIR,**  
Directeur de Programme

### A la Une

#### Objectif Bêta !

Durant la période estivale, suite à la livraison des API mi-juillet, les effectifs étant plus réduits, une itération de 4 semaines a été lancée. Nous avons repris le chemin des écoliers en septembre avec un rythme normal, à savoir des itérations de 3 semaines.

- 02/08 - 30/08 : Itération 7
- 31/08 - 20/09 : Itération 8
- 21/09 - 11/10 : Itération 9
- 12/10 - 03/11 : Itération 10
- 04/11 - 22/11 : Itération 11

Ces livraisons d'automne ont permis de faire les premières démonstrations du logiciel Vitam aux ministères porteurs et aux partenaires, à la fin des itération 8 et 9.



Après 6 mois de développements, le projet dispose désormais de premiers éléments concrets et démontrables aux futurs utilisateurs. Les premières fonctionnalités permettent aujourd'hui de faire entrer un ensemble d'archives (SIP) dans le SAE, sous la forme d'un fichier compressé comprenant un bordereau Seda. Ces archives, après les contrôles d'usage sont indexées et stockées. Il est également possible d'effectuer des recherches grâce aux méta-données ou de les modifier. Enfin, les premiers référentiels (gestion et formats) peuvent être créés dans le système.

Les prochaines itérations seront consacrées à la préparation de la version Bêta, afin de livrer une première version du logiciel stabilisée. Les prochaines semaines seront donc consacrées aux tests fonctionnels et techniques, à la reprise des bugs, au nettoyage du code et à la documentation du produit.

### Focus

#### Les acteurs du programme Vitam rendent des comptes

Conduire un programme interministériel signifie rendre régulièrement des comptes à de nombreuses instances. Outre les classiques comité directeur, comité partenarial, comité de pilotage et comité de suivi, destinés à informer les porteurs et partenaires du Programme, les équipes, membres de Vitam, doivent régulièrement tenir les donneurs d'ordre et les financeurs informés de l'avancement de leurs projets. Il s'agit alors du Comité interministériel des Archives de France (CIAF), de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) et du Commissariat général à l'investissement (CGI).

Les trois ministères porteurs du programme sécurisent leurs projets respectifs d'implémentation de la solution logicielle Vitam (ADAMANT, Archipel<sup>NG</sup> et SAPHIR) auprès de la DINSIC, dans le cadre de la procédure d'avis conforme prévue par le décret du 1er août 2014.

### Agenda

- **11-12 octobre** : journées des opérateurs du réseau des Archives de France (SIAF).
- **14 novembre** : groupe projet archivage électronique de l'Instance nationale partenariale (SGMAP).
- **15-17 novembre** : Open CIO Summit et Open Source Summit.
- **29 novembre** : livraison de la version Bêta de la solution logicielle Vitam.

### Partenariats

#### **Première réunion du comité partenarial Vitam**



Le premier comité partenarial s'est tenu le 27 septembre et a réuni les trois premières entités partenaires du programme Vitam :

- l'Agence de services et de paiement (ASP),
- le Centre informatique national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNRS),
- le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM).

Les objectifs de cette réunion étaient de partager l'état d'avancement du projet solution logicielle Vitam, d'échanger sur les projets des partenaires et de présenter les prochaines étapes du partenariat.

Les partenaires ont présenté leurs entités et leurs projets respectifs, mais ils ont également pu échanger de façon transversale sur leurs méthodes de travail et leurs besoins en termes d'archivage numérique.

La présentation du programme a été articulée autour des points suivants :

- un point sur les actualités 2016 du programme ;
- une explicitation des méthodes de travail utilisées : rythme agile, cycles de développement, élaboration des user stories... ;
- un état d'avancement de la solution logicielle Vitam à la fin de l'itération 08 (achevée le 20/09) : prérequis SIP, périmètre, réalisations par itération ;
- les contours de la version bêta : recette des partenaires, documentation livrée pour la bêta et générateur SEDA.

Le comité partenarial se réunira trois fois par an, en présentiel, avec la participation d'opérationnels. Les membres du comité pourront également participer aux démonstrations et aux ateliers Vitam.

Les futurs partenaires du Programme seront naturellement associés aux prochaines réunions.

#### **Des recommandations de mise en œuvre du standard d'échange de données pour l'archivage 2.0.**

Si le SEDA 2.0. fixe les grandes lignes du processus de transfert des archives numériques, il ne définit pas de règles précises de constitution des paquets d'archives à transférer dans un SAE (les SIP).

C'est pourquoi l'équipe Vitam a élaboré un document destiné, d'une part à apporter des recommandations complémentaires aux utilisateurs de la solution logicielle Vitam et d'autre part, à expliciter les choix de réalisation effectués. Cette proposition de structuration des SIP a fait l'objet d'un appel à commentaires auprès des ministères porteurs et des partenaires du programme et pourra être mise à disposition des services qui le souhaitent.

### Événement

#### **Le Programme Vitam au Congrès de l'ICA à Séoul**



Le Conseil international des Archives, organisation neutre non-gouvernementale, de coopération internationale entre archivistes, tenait son congrès quadriennal du 5 au 10 septembre dernier à Séoul (Corée du Sud). L'accueil et l'organisation, ainsi que la prise en compte de l'importance des archives par le gouvernement coréen nous ont fait forte impression. En effet, la cérémonie d'ouverture a réuni le ministre de l'Intérieur et le Premier ministre. Elle a également donné lieu à la diffusion d'un message vidéo de la Présidente de la République de Corée.

Le programme du congrès, outre la thématique de la réconciliation et de l'harmonie entre les peuples, était largement occupé par la question de l'archivage numérique. Le Programme Vitam était représenté au Congrès par une table ronde sur le thème de la collaboration. Nous avons, par ailleurs, eu des échanges fructueux avec des collègues étrangers travaillant sur des problématiques similaires aux nôtres. Par exemple, l'université de Caroline du Nord travaille sur des outils de forensics (informatique légale et preuves numériques) sujet utile, entre autre, à la préparation des versements.

Cet événement a mis en exergue le moment crucial vécu par les archivistes à l'ère numérique.

Le communiqué

« Archives, Harmonie et Amitié : ou comment perpétuer l'esprit de Séoul » fait par David

Fricker, Président de l'ICA et Sang-Jin Lee, Président des Archives nationales de Corée à marqué cette prise de conscience et posé un « engagement à agir » pour l'archivage numérique <http://bit.ly/2eU9ZGr>.

Le prochain Congrès de l'ICA se tiendra en 2020 à Abu Dhabi (Émirats Arabes Unis).



### Crédits

Mélanie Rebours (Équipe Vitam)  
Pascale Marie (MCC/MCI, logo Vitam)